

**MAIRIE DE ROCHE**  
**Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2020**



*L'an deux mil vingt, le 24 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 17 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.*

Présents :

Bernard COCHARD - Jacques MILLIAT - Evelyne VAILLANT - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Monique PACCALLIER - Audrey ANTOUARD - Catherine PILLOIX - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY - Pierre-Alain KENT - Hélène BAFFERT - Christine CANTET-MEUNIER - Georges JOMARD

Absent(s) excusé(s) ayant donné mandat de vote :

Jean-Paul BOIS donne procuration à Marcel NICOLIER  
Pierre SIMIAN donne procuration à Véronique CHARDON

Absents excusés : Chrystel LITZLER

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 décembre 2019**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu du 13 décembre 2019.

**DELIBERATIONS**

**Délibération n° 2020 01 01 : Evaluation des transferts de charges « Contributions au SDIS » rapport de la CLECT du 13/11/2019**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération en date du 4 juillet 2019, le conseil communautaire de la CCCND a approuvé à l'unanimité le transfert de compétence « Contributions au SDIS ».

Le conseil municipal de Roche a également approuvé ce transfert par délibération du 13 septembre 2019.

Au vu des délibérations favorables de l'ensemble des conseils municipaux du territoire, la modification des statuts communautaires a été entérinée par arrêté préfectoral du 4 octobre 2019.

A effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le transfert de compétence « Contributions au SDIS 38 » entraîne des transferts de charges concernant les 10 communes du territoire - Bonnefamille, Charantonay, Diémoz, Grenay, Heyrieux, Oytier-Saint-Oblas, Roche, Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Just-Chaleyssin, Valencin – ainsi que cela a été constaté dans leur compte administratif de l'année 2019.

En date du 13 décembre 2019, la CCCND a notifié le rapport adopté par la CLECT lors de sa séance du 13 novembre 2019, fixant le transfert de charge relatif à la compétence « Contribution au SDIS » à 50 % du montant des contributions communales 2019, comme récapitulé ci-après :

COMMUNE	CONTRIBUTION AU SDIS 38 ANNEE 2019	TRANSFERT DE CHARGES A DEDUIRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A COMPTE DE 2020
Bonnefamille	22 177	11 089
Charantonay	39 705	19 853
Diémoz	55 353	27 677
Grenay	32 951	16 476

Heyrieux	104 323	52 162
Oytier-Saint-Oblas	57 087	28 544
Roche	41 893	20 947
Saint-Georges-d'Espéranche	77 780	38 890
Saint-Just-Chaleyssin	53 898	26 949
Valencin	51 800	25 900
<b>TOTAL</b>	<b>536 967</b>	<b>268 484</b>

Marcel NICOLIER se félicite de cette décision de la part de la CCCND.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **VU** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 13 novembre 2019, notifié par la CCCND en date du 13 décembre 2019,
- **APPROUVE** l'évaluation réalisée par la CLECT concernant le transfert de charges « Contribution au SDIS » correspondant à 50 % du montant des contributions communales 2019, soit un montant de 20 947 € pour la commune de Roche, à déduire des attributions de compensation versées à la commune par la CCCND, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Délibération n° 2020 01 02 : Demande de subvention pour l'aménagement d'une salle de classe à l'école élémentaire.**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de réaliser l'aménagement d'une salle de classe à l'école élémentaire, il est prévu de programmer des travaux d'isolation, peinture, d'électricité, carrelage et d'ameublement.

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet d'aménagement s'élève à 27 790.00 € HT :

La réalisation des travaux est prévue pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

*Bernard COCHARD explique saisir, dans le cadre du « plan école » proposé par le Département de l'Isère, une opportunité de subvention pour aménager une salle de classe supplémentaire à l'école élémentaire. Celle-ci pouvant devenir très utile dans les années à venir.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 27 790 € HT
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère, pour l'octroi d'une subvention au titre du Plan Ecoles au taux de 60%, soit 16 674.00 € (plafond)
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

**Délibération n° 2020 01 03 : Demande de subvention pour l'aménagement de trottoirs et d'un plateau surélevé Chemin des Bersoudières.**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune de Roche a inscrit dans son PADD la valorisation de la pratique des déplacements doux (piétons et cycles) sur l'ensemble du territoire.

Après avoir réalisé plusieurs cheminements piétons ou création de trottoirs afin de sécuriser les piétons, la commune souhaite poursuivre sa démarche et réaliser un aménagement de trottoirs et un passage surélevé sur le chemin des Bersoudières.

Les travaux constitueront en :

- L'aménagement d'un trottoir aux normes PMR du bas du chemin des Bersoudières jusqu'aux écoles
- La réalisation d'un passage surélevé à proximité des écoles afin de faire ralentir les véhicules dans ce secteur

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet d'aménagement s'élève à 138 322.00 € HT :

- 5 000 € HT pour les acquisitions de terrains et frais de géomètre
- 10 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre
- 123 322.00 € HT pour les travaux d'aménagement

La réalisation des travaux est prévue pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

La commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil Départemental de l'Isère, concernant les projets d'investissement de voirie et de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000€ HT.

La commune s'engage à inclure et exiger, dans le marché de construction, l'organisation de la gestion des déchets de chantier.

*Jacques MILIAT demande des renseignements complémentaires et notamment sur le passage surélevé en précisant qu'il est favorable à un plateau surélevé.  
Marcel NICOLIER répond que le projet n'est pas totalement arrêté.*

*Aurélie VERNAY demande si une participation financière pour la réalisation des trottoirs sera demandée au promoteur SNC BATISTA.  
Bernard COCHARD répond que de manière générale, il n'est pas envisageable de demander une participation aux riverains lors de la réalisation de travaux de sécurité devant leur propriété.  
De plus, concernant ce dossier, le promoteur cède gratuitement une bande de terrain d'1,70m à la commune.*

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 138 322.00 € HT
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère, pour l'octroi d'une subvention au taux de 40%, soit 40 000 € (plafond)
- **SOLLICITE** la Préfecture de l'Isère au titre de la DETR 2020 pour l'octroi d'une subvention au taux de 20 %, soit 27 664.00 €
- **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône Alpes au titre du « Bonus bourg –centres » pour un montant de 15 000€
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

#### **Délibération n° 2020-01-04 : Vente de biens immobiliers contre remise d'un local commercial** ( annule et remplace la délibération n° 2018 03 27 du 30 mars 2018)

Rapporteur : Bernard COCHARD

Il est exposé qu'il est envisagé de vendre les biens immobiliers cadastrés AE 15, 16 et 17 appartenant à la commune contre la remise d'un local commercial brut (plateau à aménager) d'une surface d'environ 125 m2 en rez de chaussé d'un immeuble comprenant également 14 appartements.

L'estimation de cet échange s'élève à 246 840 € TTC.

Ce nouveau bâtiment sera construit par l'entreprise RCP Immobilier à Villefontaine représentée par monsieur DRUNET Philippe sur les parcelles AE 15, 16, 17 et 18.

Les frais d'aménagement sont à la charge de la commune.

*Pierre-Alain KENT demande si lors de l'aménagement du local commercial, il est envisagé de pouvoir diviser la surface en plusieurs espaces et dans ce cas faire le nécessaire pour les fluides et les arrivées et évacuation des eaux.*

*Bernard COCHARD répond que cette remarque sera soumise au promoteur.*

*Pierre-Alain KENT explique qu'il votera contre cette délibération comme la fois précédente et pour les mêmes raisons.*

*Il est contre le fait de détruire le bâtiment de l'ancienne poste et considère que le nombre de places de parking à l'intérieur de la propriété est insuffisant par rapport aux nombres de logements.*

*Selon lui, 2 voire 3 places de parking par logement auraient été nécessaires.*

*Ce manque de places à l'intérieur du projet aura des répercussions sur la place du 11 novembre et pénalisera les clients des commerces du village.*

*Bernard COCHARD répond que le nombre de places correspond à la réglementation imposée par le PLU.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour, 3 voix contre (Pierre-Alain KENT, Christine CANTET MEUNIER et Georges JOMARD) et 1 abstention (Hélène BAFFERT):**

- **VALIDE** l'estimation de cet échange à 246 840 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire.

### **INFORMATION DU MAIRE**

-Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse a été déposée auprès de la préfecture à la demande d'habitants ayant constaté des fissures sur leurs habitations. Le dossier passera en commission à l'été 2020.

-Les élections municipales auront lieu le 15 et 22 mars prochain. La commune a été divisée en 2 bureaux de votes. (Salle de l'Arche).

### **TOUR DE TABLE**

#### **Commission urbanisme – Jacques MILLIAT**

La CCCND a emménagé dans ses nouveaux locaux, rue du Colombier à Heyrieux.

#### **Commission affaires scolaires, périscolaire et personnel communal- Evelyne VAILLANT et Catherine PILLOIX**

-Le service minimum d'accueil a été mis en place une seule fois lors de la grève du 17 décembre 2019.

-La Récré des P'tits Loups a été dissoute lors du dernier conseil d'administration. Une solution transitoire sera proposée par la CCCND. Une subvention, exceptionnelle a été allouée afin de payer les salaires du mois de janvier 2020.

Après les élections municipales et communautaires, une décision devra être prise. La structure sera soit gérée en régie directe par la CCCND soit par le biais d'une délégation de service public.

#### **Commission travaux – Marcel NICOLIER**

-Lors des travaux au centre village, la rue du 19 mars sera en sens unique et les places de parking proches du projet seront supprimées. Les travaux de démolition débuteront le 3 février 2020.

- Concernant le terrain de boules, des reprises devraient être réalisées rapidement.
- Des travaux de réfection ont été réalisés à la poterie (électricité et sanitaires).
- Une main courante a été installée « Passage de l'Arche »
- L'éclairage d'un poteau mal orienté au stade sera revu.

### **Commission CCAS- Catherine PILLOIX**

- Le CCAS a remis la cagnotte à la famille de Serge MAGNARD décédé tragiquement.
- La prochaine réunion CCAS est prévue le 26/02/2020 à 20 h 30.

### **Monique PACCALLIER**

- Elle demande s'il est envisagé d'installer de l'éclairage public sur le nouveau parking du stade. Bernard COCHARD répond que la demande a été faite auprès du SEDI qui étudie le dossier pour une installation sur les poteaux existants.
- Pierre Alain KENT demande s'il sera possible d'interrompre l'éclairage après une certaine heure. Bernard COCHARD répond qu'il s'agira d'éclairage en LED réduit après minuit mais pas d'interruption, comme sur le reste de notre commune.
- Elle fait remarquer qu'il manque des trottoirs pour remonter le chemin des Bersoudières après la route du stade. Bernard COCHARD répond que ce secteur nécessite un aménagement global.
- Elle constate que les arbres sur le rond-point de Turitin sont dangereux depuis les épisodes de neige et de vent.

### **Bernard GUILLARME**

Il fait remarquer la présence d'un dépôt sauvage vers la Pisserotte, proche du captage du Syndicat intercommunal des Eaux.  
Marcel NICOLIER répond que le nécessaire sera fait.

### **Pierre-Alain KENT**

- Il demande où en est le projet de la fibre.
- Aurélien VERNAY répond qu'Isère Fibre rencontre des difficultés avec les sous-traitants. Le Département de l'Isère a demandé un audit à Isère Fibre. La commercialisation devrait reprendre fin janvier 2020.

### **Christine CANTET MEUNIER**

- Elle demande pourquoi les barrières en bas de la Montée St André sont endommagées. Un véhicule les a percutées, une déclaration a été faite auprès de l'assurance.
- Elle fait remarquer que lors des travaux sur une propriété route de Bonnefamille, de nombreux gravats restent sur la route et la plaque « Paviot » n'est pas protégée.
- Les conteneurs placés sur le parking du stade ne sont pas collectés régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

**Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au**

**Vendredi 21 Février 2020 à 20h30 en mairie.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.